

United Nations



Nations Unies

United Nations Multidimensional Integrated
Stabilization Mission
in the Central African Republic

MINUSCA

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations
Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine

**Verbatim de la conférence de presse conjointe du Représentant spécial ai du Secrétaire
général des Nations Unies en RCA, Georg Charpentier, et du Coordonnateur humanitaire,
Abdou Dieng**

Vendredi 11 avril 2014

Georg Charpentier: Chers amis de la presse, je suis très content de voir aujourd'hui la presse nationale centrafricaine bien représentée. C'est vis-à-vis du public centrafricain que nous voulons aujourd'hui apporter quelques précisions par rapport à la Résolution 2149 du Conseil de sécurité et surtout répondre à vos questions.

Nous saluons l'adoption, à l'unanimité, le 10 avril, de la Résolution 2149 qui établit la MINUSCA. Placée sous le Département de maintien de la paix, la MINUSCA remplace, avec effet immédiat, le BINUCA qui était une mission politique et qui relevait du Département des Affaires politiques des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a autorisé, à travers la MINUSCA, un effectif de plus de 10.000 soldats et plus de 1.800 policiers. A cela s'ajoute un important effectif de personnel civil qui couvriront les différents domaines d'intervention du mandat de la MINUSCA, qui porte sur la protection des civiles, le soutien à la réconciliation, la facilitation du processus politique y compris les élections et l'aide au gouvernement de transition à recréer la présence de l'État sur toute l'étendue du territoire national. Cela, en tandem avec la CEEAC et l'Union africaine. Le mandat de la MINUSCA couvre aussi le soutien à l'assistance humanitaire, la protection des droits de l'homme et un soutien à la justice nationale et internationale. Ce qu'il faut retenir de la mise en place de la MINUSCA est que le commandement militaire de la MINUSCA ne prendra effet que le 15 septembre 2014. C'est à cette date que le transfert de l'autorité militaire se fera. Cela m'amène à soulever deux points très importants : le premier est qu'il faudra une période d'environ 6 mois pour ce changement, c'est-à-dire à compter de maintenant jusqu'au 15 septembre. Le déploiement de troupes militaires additionnelles commencera avec la mise en place de la MINUSCA. Cela incorporera les effectifs militaires de la MISCA. Comme le Secrétaire général l'a mentionné hier, il est très important que la communauté sous régionale, régionale et internationale continue à renforcer la MISCA pendant cette période de 6 mois, comme elle l'a fait depuis la dernière résolution. L'adoption de cette résolution ne doit en aucun cas nous mettre dans une position de relâchement par rapport aux efforts de renforcement continue qu'on doit mener pour que la MISCA, la Sangaris et la force européenne, qui est en train de se mettre en place, puissent voir leurs capacités renforcées pour faire face à la situation d'insécurité et aux responsabilités de protection dans le pays. La semaine prochaine, il y aura une première mission de mise en place de la MINUSCA, qui étudiera tous les aspects logistiques, notamment pour la création de bases à l'intérieur du pays afin de mettre l'accent sur le renforcement d'une présence sécuritaire à l'intérieur dans tout le pays. Dans l'immédiat, il y aura un renforcement assez consistant au niveau du personnel civil. Je termine en

disant que, comme la résolution, la responsabilité de protection de la population centrafricaine revient, en premier lieu, au gouvernement centrafricain. La communauté internationale, à travers les différents efforts, sécuritaires, politiques et de développement, ne vient qu'en renforcement de cette action du gouvernement centrafricain. En gros, la mission ne s'appelle plus BINUCA mais MINUSCA désormais.

Je passe la parole à mon collègue Abdou Dieng.

Abdou Dieng : Je voudrais ajouter ma voix et celle des humanitaires pour exprimer notre satisfaction de voir cette résolution qui met l'accent sur des points extrêmement importants qui viennent d'être cités. Un des points qui nous préoccupe le plus est l'aspect protection des civils et tous les aspects liés aux droits de l'homme. Comme l'a dit mon collègue, cette résolution entre en vigueur mais le transfert des troupes ne se fera qu'à partir de septembre prochain. Entretemps, nous sommes confrontés à d'énormes problèmes humanitaires et particulièrement de respect des droits des populations civiles. Aujourd'hui, il y a toujours plus de 630.000 personnes déplacées dans le pays, dont à peu près 200.000 dans la ville de Bangui. La semaine dernière, à Dékoa, il y a eu des affrontements sanglants entre groupes armés et qui ont fait plus de 30 morts. Dans la même semaine, dans les villages de Babengouré, Bekandato et Bedekoto au Nord de Paoua, dans l'Ouham-Pende, il y a eu des événements extrêmement graves qui ont fait fuir en brousse plus de 2.000 personnes. Je pourrai en citer d'autres. A côté de cela, il y a toujours ce qu'on appelle des populations à risque estimées à 19.000 personnes, qui sont dans des situations extrêmement pénibles et qui demandent à être relocalisées. Je crois que sur ce point, il y a une position commune au niveau de tous les acteurs pour qu'en dernier ressort, toute population qui se retrouverait dans des situations à risque et qui demande à être relocalisée, la communauté internationale va donner son support pour la relocalisation de cette population. Je voudrais enfin saluer les efforts des forces internationales, aussi bien la MISCA que Sangaris. La semaine dernière les troupes tchadiennes sont parties, cela a laissé un vide mais très rapidement ces forces ont travaillé et nous ont proposé un plan de redéploiement, surtout dans des zones qui nous préoccupaient à savoir Kaga-Bandoro, Batangafo, Bouar, Bossangoa et Kabo. Nous savons aujourd'hui que toutes les dispositions sont prises pour assurer un minimum de présence et de protection des civils.

C'est ce que je voulais ajouter à ce qu'a dit le Représentant spécial a.i.. Nous sommes prêts pour à répondre à vos questions.

Je vous remercie.

Questions/Réponses

Radio Ndeke Luka : *Ma question concerne le retrait du contingent tchadien de la MISCA. En attendant le redéploiement de la MINUSCA, ne pensez-vous pas qu'il y aura quelques problèmes de sécurité pour la population ?*

Georg Charpentier: Comme l'a mentionné le gouvernement centrafricain, ce retrait est regretté. Il s'agit d'un bataillon d'environ 840 hommes qui étaient répartis dans différentes localités du

pays. La MISCA est en train de trouver des solutions. Dans l'immédiat, comme l'a mentionné le Coordonnateur humanitaire, il n'est pas facile de trouver un bataillon entier pour remplacer le contingent tchadien mais les efforts se font. Des pays ont été identifiés, et nous pensons que ce renforcement, au niveau des effectifs, pourra être fait. Entretemps, la MISCA sous la conduite du Général Mokoko et la Sangaris sous la conduite du Général Soriano se sont concertés. Une visite a d'ailleurs eu lieu, à Bangui, du chef d'état-major et du ministre de la Défense du Tchad. Tous s'étaient concertés pour palier ce gap représenté par le retrait du contingent tchadien de la MISCA.

***Radio Centrafrique :** Ma première question concerne les personnes déplacées de la ville de Bangui et cette question est adressée au Coordonnateur humanitaire. La saison des pluies s'approche. Qu'allez-vous faire car la situation de ces personnes déplacées se dégrade de jour en jour. La semaine dernière, Radio Centrafrique s'est approchée des dites déplacées qui ont exprimé le besoin de regagner leurs maisons mais s'inquiètent par rapport à l'insécurité. Qu'allez-vous faire pour aider ces personnes déplacées ? Pour ce qui est de la deuxième question, d'ici à septembre, les armes continueront à circuler en Centrafrique, en général, et dans la ville de Bangui, en particulier, car aucun plan de désarmement ne nous a été présenté concernant les anti-balaka et les ex-Séléka qui sont au niveau du camp Beal, de RDOT et au Km5, qui de temps en temps en sortent pour commettre des exactions sur de paisibles populations centrafricaines.*

Abdou Dieng : Concernant les personnes déplacées de Bangui, je présume que vous parlez particulièrement de ceux qui sont dans le camp de l'aéroport Bangui M'Poko. Nous sommes en train de travailler, au niveau de la communauté humanitaire, avec les maires de tous les arrondissements de la ville de Bangui, sur une relocalisation de ces populations dans différents quartiers. Différents sites nous ont été donnés suite à la réunion avec lesdits maires. Le travail a commencé dans certaines zones et ce travail continu. Dans les prochains jours, nous serons dans la possibilité d'offrir des sites alternatifs à la majeure partie de ceux qui veulent être relocalisés, à ces populations qui veulent quitter le site de l'aéroport Bangui M'Poko pour aller dans les quartiers.

Georg Charpentier: Concernant la deuxième question, jusqu'au 15 septembre, la MISCA va continuer à œuvrer dans le cadre du mandat qui lui a été donné dans la résolution précédente, et ce mandat n'était pas statique. Il y a eu plusieurs appels, depuis quelques mois, pour le renforcement de la MISCA afin de lui permettre de réagir de manière plus musclée dans des opérations de neutralisation de certains groupes violents, de désarmement et de protection des civiles. Ce renforcement doit être mis en exergue ; il est donc important de continuer, voire optimiser, l'appui à cette force. Récemment, la MISCA a précisé ses besoins urgents, notamment le remplacement du bataillon du Tchad avec un bataillon d'autres pays contributeurs, en termes de moyens logistiques, de moyens d'ingénierie -qui peut leur donner la possibilité de refaire les routes secondaires pendant la saison des pluies-, ainsi que des moyens aéroportés. Ce besoin est toujours là et les efforts de la communauté internationale pour renforcer la MISCA dans son action doivent se poursuivre et se concrétiser parce qu'il y a une période de 5 mois avant que le flambeau ne soit passé à la MINUSCA.

***Le journal L'Expansion :** Ma première préoccupation concerne le commandement de la future force onusienne qui, selon la résolution, sera assuré par un africain. Est-ce une bonne chose, le fait que le Conseil de sécurité impose un Africain à la tête de la future mission de l'ONU en RCA sachant qu'à la tête de la MISCA les Africains ont failli à leur mission? Comme deuxième préoccupation, tout à l'heure, M. Charpentier vient de dire que la protection de la population centrafricaine revient d'abord au gouvernement centrafricain et que la communauté internationale ne vient qu'en soutien. Tout le monde sait qu'actuellement le gouvernement a les mains liées et n'a pas les moyens pour protéger sa population vu qu'il existe un embargo sur les armes imposé par la communauté internationale et qui ne permet pas aux Forces armées centrafricaines (FACA) d'être opérationnelles et de protéger la population. Que peut faire le gouvernement pour protéger la population dans ce cas ?*

Georg Charpentier: Tout d'abord, laissez-moi faire échos des propos du Secrétaire général ce 10 avril, qui s'était félicité du travail de la MISCA en Centrafrique. Je réitère ses remerciements à la force africaine. La création de la MINUSCA ne doit absolument pas être interprétée comme une réaction à la faillite de la mission précédente (la MISCA). Cela n'est pas du tout le cas mais la création de la MINUSCA s'inscrit dans la logique du renforcement substantiel en termes de financement au niveau de la communauté internationale et de moyens logistiques à mettre en place par rapport à l'ampleur de la crise en Centrafrique. Que cela soit clair. Nous saluons l'action de la MISCA et nous allons continuer à la renforcer et avons un grand respect pour l'action que les militaires africains et leurs leaderships ont mené en Centrafrique.

Pour ce qui est de la deuxième question, il y a une différence entre responsabilité et capacité. Nous pouvons être d'accord avec vous pour dire qu'effectivement aujourd'hui les capacités du gouvernement sont assez limitées sur le plan financier, sur le plan logistique et sur le plan de l'administration locale car dans beaucoup de localités les préfets ne sont pas en place. Cela ne diminue en rien la responsabilité première du gouvernement centrafricain de protéger ses citoyens. Il est important que cette responsabilité soit située au niveau du gouvernement centrafricain. Cela veut dire qu'il y a par exemple des choix politiques à faire, des choix difficiles et dans des situations qui ne sont pas très claires. Il revient alors au leadership centrafricain de trancher et de prendre ses responsabilités par rapport à l'avenir de sa propre population. C'est cela le sens du mot r

***Réseau des journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH) :** La MISCA sera remplacée par la MINUSCA d'ici à septembre prochain. A partir de septembre prochain, il ne restera que 6 mois avant les élections, et la résolution a aussi fait mention du désarmement. Ne pensez-vous pas qu'il faille s'inquiéter par rapport aux futures élections ?*

Georg Charpentier: Comme je viens de le dire, il y aura la semaine prochaine une mission de préparation qui viendra pour la planification de la mise en place de la MINUSCA. Dans l'immédiat, il y aura un renforcement des effectifs civils dans les domaines du mandat de la MINUSCA comme les droits de l'homme et le rétablissement de l'administration civile sur le terrain. Avant même que le mandat militaire de la MINUSCA n'entre en action le 15 septembre, son amplification va se faire de manière considérable pour préparer le terrain dans le but d'aller vers les élections comme prévu dans la Charte de la Transition.

Le journal La Paix : Une récente résolution adoptée par le Conseil de sécurité a demandé de désarmer de gré ou de force tous les groupes milices. Nous nous sommes rendu compte que les choses ne se sont pas passées comme prévues. Est-ce que le Conseil de sécurité des Nations Unies a pensé mettre un accent particulier, lors du vote de la dernière résolution, afin que les termes de cette résolution soient respectés et que tous ces groupes soient désarmés ?

Georg Charpentier: Encore une fois, la communauté internationale fait confiance à la MISCA. Le contexte en Centrafrique a changé et c'est pour cela que depuis quelques mois il y a eu un appel pour que la communauté internationale octroie des financements et des moyens logistiques à la MISCA pour qu'elle puisse mener une action plus forte qu'avant, à la mesure des problèmes que vit la Centrafrique aujourd'hui. Cette dynamique de renforcement de la MISCA continuera et va s'accroître jusqu'au 15 septembre. A cette date, les effectifs de la MISCA seront absorbés par la MINUSCA. Aux 6.000 militaires de la MISCA s'ajouteront 4.000 nouveaux militaires et 1.800 éléments de la police.

Media plus : Ma première question concerne l'embargo militaire sur la RCA. Nous savons que de pareilles crises sécuritaires se sont produites dans d'autres pays africains comme la République démocratique du Congo (RDC), la Côte d'Ivoire et le Mali. Jamais les forces publiques de ces pays n'ont été mises à l'écart dans le processus du rétablissement de la sécurité et du retour de la paix dans ces pays. Comment expliquer cette réticence des Nations Unies à laisser les Forces armées centrafricaines (FACA) jouer le rôle qui est le leur. Comme deuxième question, on a l'impression que depuis la mise en place de cette mission africaine en Centrafrique, qui est d'ailleurs en train de prendre une dimension internationale, seuls quelques pays de la CEEAC y ont contribué. Quelques pays d'Europe sont en train de se manifester pour envoyer des troupes ici. Comment expliquer le fait que d'autres pays du continent américain ne se manifestent pas ? Y a-t-il un désintéressement de la part des Chinois par exemple, ou des Sud-Coréens, le pays d'origine du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon ?

Georg Charpentier: Concernant l'embargo sur les armes, dans une situation de déstabilisation sécuritaire comme celle que vit la Centrafrique, à l'instar d'autre pays, dans les mêmes conditions, il y a un embargo pour limiter l'entrée de nouvelles armes dans le pays, en plus de toutes les armes déjà entre les mains de groupes qui ne sont pas sous le contrôle de l'autorité nationale. Il s'agit d'une mesure de précaution. Il est maintenant clair, et cela fait partie de la résolution, qu'il faut aider les autorités à recréer des Forces armées centrafricaines. Lorsque le processus de réforme du secteur de la sécurité aura établi une base raisonnable d'existence et d'opérationnalité, la question de l'embargo sera débattue parce qu'il faudra alors renforcer les Forces armées centrafricaines. Dans les conditions actuelles où les forces armées centrafricaines sont sous tension et que les armes sont plutôt dans les mains de groupes qui ne sont pas sous le commandement direct des autorités nationales, l'embargo s'impose.

Concernant la deuxième question, la Centrafrique n'est pas un cas unique dans ce sens. En général quand une mission de maintien de la paix se met en place, il y a des négociations avec les pays contributeurs de troupes. Tout cela a un coût, et le parlement de certains pays s'oppose au déploiement de troupes. Le Département des Opérations de Maintien de la Paix qui mène ces négociations prend en compte tous ces aspects, tout en essayant de constituer le maximum de militaires autorisés dans le cadre de la résolution, à partir de ceux qui sont disponibles. Il n'y a pas de partie pris ou d'autres conditions. C'est le même problème qui se pose au Darfour ou dans

d'autres pays qui négocient avec les pays contributeurs de troupes pour la constitution d'une mission de maintien de la paix.

***Télé Centrafrique :** L'ONU a préconisé la sanction contre un certain nombre de personnalités centrafricaines par rapport à leur rôle dans la crise actuelle. On constate que la liste de ces personnalités n'est pas encore disponible ; Y a-t-il un blocage ?*

Georg Charpentier: Cette question ne relève pas de la MINUSCA puisque les sanctions individuelles sont régies par d'autres résolutions et d'autres mandats. Néanmoins, dans son mandat, la MINUSCA a l'obligation de soutenir la mise en œuvre des résolutions précédentes. Je n'ai pas les éléments pour une réponse précise à votre question mais ce que je sais est ce que le Secrétaire général a répété ce 10 avril, que la MINUSCA et la communauté internationale vont aider au renforcement de la justice nationale et internationale. Sur le plan national, la chaîne pénale n'est pas encore fonctionnelle pour beaucoup de raisons et nécessite une reconstitution en termes d'effectif, de logistique, de réhabilitation des locaux, des prisons, etc. Au niveau de la justice internationale, il faut que les leaders politiques et les dirigeants des groupes armés et autres personnes qui ont commis des exactions, qui ont incité à commettre des exactions, qui ont eu des propos incendiaires ou qui ont manipulé des questions sociales pour inciter des individus ou des groupes contre d'autres, soient redevables devant la justice internationale. Même si cela prendra du temps, qu'ils le sachent, des enquêtes sont en cours et ces personnes devront répondre tôt ou tard de leurs actes.

***Médias Plus :** Par le passé, est ce que des gens supposés à l'origine de troubles dans le pays ont été sanctionnés et dans quel pays par exemple ?*

Georg Charpentier: Oui cela s'est fait, l'exemple le plus récent est la Côte d'Ivoire. Il y a aussi le Soudan.

Je vous remercie.

FIN